

«Pierre Jarlier : « Pour que le logement constitue une priorité nationale, l'heure n'est- elle pas venue d'un nouveau plan de cohésion sociale ? »»

30/11/2011

Pierre Jarlier : « Pour que le logement constitue une priorité nationale, l'heure n'est-elle pas venue d'un nouveau plan de cohésion sociale ? »

Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, est intervenu ce jour au Sénat, dans le cadre du projet de loi de Finance pour 2012 pour rappeler la nécessité d'aborder la question du logement social dans une démarche territorialisée et déconcentrée.

Le sénateur s'inquiète de la baisse des crédits de l'Agence nationale de l'habitat du parc privé -ANAH (- 80millions d'euros en 2012) qui va à l'encontre de l'objectif de résorption de l'habitat indigne et de la précarité énergétique. Pour Pierre Jarlier : « **Cette baisse historique va pénaliser les plus démunis.** ».

Au-delà du risque de compromettre ce programme c'est aussi l'engagement des collectivités pourtant très impliquées aux cotés de l'ANAH qui y consacre plus de 100 millions d'euros qui est remis en cause.

Le sénateur a également rappelé la nécessité de maintenir l'ouverture du prêt à taux zéro aux logements anciens. Pierre Jarlier s'alarme de l'article 46 bis, introduit par les députés qui vise à recentrer ce prêt sur l'habitat neuf : « **Cette restriction risque de pénaliser les familles que l'on cherche à cibler par ailleurs. Car ce sont précisément celles dont les revenus sont les plus faibles qui optent pour l'acquisition d'un logement existant ou pour l'achat de leur logement social!** »

S'agissant du logement social, le sénateur tient à souligner les efforts consentis par les gouvernements successifs depuis le premier plan de cohésion sociale initié par Jean-Louis Borloo. Cependant, Pierre Jarlier préconise une approche territorialisée et déconcentrée des besoins en matière de logement social : « **On ne peut se contenter d'une vision nationale, il faut tenir compte des réalités locales. Les zonages prioritaires sont sans doute nécessaires car il faut d'abord répondre à la pénurie de logements dans les secteurs les plus tendus, mais ces zonages ne doivent pas conduire l'Etat à ignorer les réelles difficultés qui existent au sein de certains territoires.** » C'est le cas notamment dans certaines villes qui doivent répondre aux objectifs de mixité sociale imposés par la loi ou dans certaines zones rurales dans lesquelles les revenus particulièrement faibles imposent une proportion plus importante de logements sociaux.

Pour Pierre Jarlier, c'est avec l'appui d'une démarche globale territoriale de cohésion sociale, en lien entre l'Etat, les collectivités et les acteurs sociaux, que nous serons en mesure de répondre le plus efficacement aux difficultés des familles les plus fragiles.

Le sénateur du Cantal conclut avec cette proposition : « **Pour que le logement constitue une priorité nationale, l'heure n'est-elle pas venue aussi d'un nouveau plan de cohésion sociale ?** »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)